Conseillère ou conseiller en ressources humaines

Remplacement temporaire d'environ une année

Concours no 1214 - Prolongation Service des ressources humaines

Sommaire de la fonction

- Coordonner les activités liées à la dotation du personnel en conformité avec les dispositions des conventions collectives;
- Supporter la direction des ressources humaines par l'utilisation des meilleures pratiques en recrutement;
- Contribuer à l'établissement de stratégies de marketing RH;
- Collaborer dans les dossiers RH de différentes natures: développement des compétences, bien-être au travail, expérience employé, etc.;
- Apporter son expertise auprès des gestionnaires quant à l'application et l'interprétation des conventions collectives en vigueur.

Profil de compétences recherchées

- Diplôme universitaire en ressources humaines ou dans une discipline pertinente;
- Membre de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés est un atout;
- Minimum de cinq années d'expérience pertinente, dont au moins trois en dotation dans un milieu syndiqué;
- À l'aise avec l'application de conventions collectives et des lois en vigueur;
- Grande habileté à communiquer, tant à l'oral qu'à l'écrit;
- Discernement, sens de l'initiative, rigueur et grande discrétion;
- Esprit d'équipe développé et souplesse interpersonnelle;
- Sens de l'organisation et aisance à gérer plusieurs dossiers simultanément.



Conditions salariales

Le salaire annuel, selon l'expérience et les compétences, se situe entre 76 865 \$ et 102 230 \$.

Les conditions de travail applicables sont prévues à l'Entente de travail du personnel cadre.

Horaire de travail

L'horaire de travail régulier est de 35 heures par semaine, du lundi au vendredi midi.



